

[Tapez ici]

CHEMINEMENT DES DOSSIERS EPREUVES NATIONALES SUR CIRCUIT HOMOLOGUES

[Tapez ici]

- 1- Etablissement du dossier par organisateur (administratif ou technique suivant le cas) comprenant :
 - Pré-Règlement particulier de l'épreuve
 - Convention d'organisation et annexe financière entre l'organisateur administratif et l'organisateur techniques'ils sont différents
 - Dans le respect des RTS (dossier de sécurité)
- 2- Envoi par l'organisateur au correcteur (voir liste ci-dessous)
- 3- Pré-Règlement particulier
- 4- Retour dossier
 - a. Envoi des corrections par le correcteur à l'organisateur **et à la Ligue**
- 5- Envoi par l'organisateur ADMINISTRATIF à la préfecture
 - a. Déclaration de l'épreuve
 - b. Cerfa de déclaration
 - c. Pré règlement ou règlement suivant le cas
- 6- Envoi par l'organisateur ADMINISTRATIF **à la Ligue**
 - a. Du Pré-règlement particulier **corrigé** selon demandes du correcteur,
 - b. De la convention d'organisation et annexe financière
 - c. De l'arrêté d'homologation du circuit
 - d. Du chèque d'inscription **établi par l'ASA de 480€** (uniquement à la Ligue)
 - e. Du chèque des **½ droits d'inscription FFSA** si vous n'avez pas payé l'intégralité en novembre-décembre
- 7- Validation des officiels par la Ligue
- 8- **Envoi ½ droits d'inscription FFSA** à la FFSA si vous n'avez pas payé l'intégralité en novembre-décembre
- 9- Saisie du dossier **complet** par la Ligue sur le portail intranet FFSA
 - a. Du Pré-règlement particulier corrigé,
 - b. De la convention d'organisation et annexe financière
 - c. Validation des officiels par le directeur de course
- 10- Inscription du numéro de visa régional, envoi de celui-ci à l'ASA
- 11- Echanges de mails pour modifications du pré-règlement entre la FFSA et l'ASA
- 12- Délivrance du visa fédéral
- 13- Envoi par l'organisateur du règlement définitif à la Ligue, à la FFSA et aux Officiels de l'épreuve
- 14- Envoi des classements par mail à la Ligue (sous format Excel) le lendemain de l'épreuve (1)**
- 15- Envoi de la liste de présence des commissaires avec leur n°de licences, ASA et nombre de jours de présence au plus tard le mardi soir suivant l'épreuve(1)**
- 16- Envoi du rapport de clôture à la Ligue (15 jours maximum) **sous forme de fichier, Excel ou Word ou PDF par clé ou transfert**
(1) Si la clause soulignée n'est pas respectée aucun classement de la ligue ne sera établi

Liste des correcteurs

| | |
|----------------------------|----------------------------------|
| Rallye asphalte | Gérard FOURNIER |
| Rallye terre | Franck DEL SANTO |
| Slalom | René PASCOUUAU |
| Circuit asphalte | René PASCOUUAU et Michel VERGNES |
| Courses de côte | Yves ESCLOUPE |
| Circuit terre et officiels | Claude GALBAN |